



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 05 mars 2026

Délibération n° 2026-03-10

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 27/02/2026
En exercice	29	Date de l'affichage : 27/02/2026
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Christel EYHERAMOULO ; Jean-Pierre LABADIE ; David PERRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Philippe VIVET ; Mathieu DUPUCH.

Absents excusés :

Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 03 mars 2026.
Senay OZTURK a donné procuration à Jérôme NOBLE en date du 02 mars 2026.
Vincent POURREZ a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 03 mars 2026.
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Christian BURGARD en date du 05 mars 2026.
Alain CALIOT a donné procuration à Maya VALLART en date du 03 mars 2026.
Carine REY a donné procuration à Christine VICENTE en date du 04 mars 2026.
Sarah BOURSIER a donné procuration à David PERRIARD en date du 05 mars 2026.

Absents :

Davy CAMY.
Bertrand LEIRIS.

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Lotissement Communal - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2025.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe du Lotissement Communal conformément aux dispositions de l'instruction M57.

Après avoir :

Entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;



Constaté l'absence de besoin de financement de la section d'investissement ;

Constaté que le Compte Financier Unique présente un excédent de la section de fonctionnement de 0.00 € ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE RESULTAT 2024	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau crédit)	0.00
Affectation en section d'investissement (1068)	0.00
Résultat de fonctionnement reporté (002)	0.00

A-EXCEDENT 2025 AU 31/12/2025	0.00
Affectation obligatoire à l'apuration du déficit (1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (Compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté (Ligne 002)	0.00

B-DEFICIT 2025 AU 31/12/2025	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
Déficit résiduel à reporter - Budget primitif	
Excédent disponible	

VU la présentation en commission des finances du 30 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 7 voix abstentions (Alain CALIOT, Christel EYHERAMOUNO, David PERRIARD, Maya VALLART, Sarah BOURSIER, Mathieu DUPUCH et Jean-Philippe VIVET).

DÉCIDE

ARTICLE 1. L'affectation du résultat de fonctionnement 2025 comme ci-dessus indiquée est approuvée.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 040-214002099-20260306-DELIB2026_03_10-BF



ARTICLE 2. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



**Pour extrait conforme,
Le 06 mars 2026,
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire le 17 / ... 03 / 2026

- après télétransmission électronique le 16 / ... 03 / 2026

- et mise en ligne sur le site de la commune le 17 / ... 03 / 2026